

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de B. CHIHI, Conseiller communal, relative à l'impact de l'augmentation de la TVA sur les plats des cantines scolaires

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI geeft lezing van de volgende tekst:

Avant de lire le texte de mon interpellation, je remercie les citoyens qui se sont mobilisés aujourd'hui, car leur présence est importante au sein de ce Conseil communal. On nous reproche souvent de prendre des positions concernant d'autres niveaux de pouvoir mais nous considérons que lorsqu'il y a des décisions injustes qui sont prises à d'autres niveaux de pouvoir, il est de notre devoir, en tant qu'Anderlechtois et en tant que membre du Conseil, de nous prononcer, parce que notre parole pèse dans le débat public.

Anderlecht est la 7e plus grande commune de Belgique et son Conseil communal comprend plusieurs personnes influentes au sein de leur parti. Il y a des Députés et des Echevins qui comptent au sein de leur parti. Il faut faire prendre conscience aux décideurs politiques, notamment ceux de la « Communauté Wallonie-Bruxelles », que les mesures qui vont être prises auront un impact considérable, tant sur les ménages que sur les professeurs et sur les élèves qui vivent à Anderlecht.

Mon interpellation porte sur une décision prise au niveau fédéral et qui aura un impact direct sur les cantines scolaires.

Comme vous le savez, la TVA va passer de 6 à 12% pour les plats préparés.

Juste avant les fêtes, le Gouvernement fédéral dit « Arizona » s'est accordé sur les modalités de mise en œuvre d'une augmentation ciblée de la TVA. Parmi les produits et services concernés figurent les plats à emporter, dont le taux de TVA passerait de 6% à 12%.

En faisant preuve d'un manque criant d'anticipation et de sens des réalités sociales, les ministres « MR » et « Les Engagés » du Gouvernement fédéral ont laissé passer le fait que les repas distribués dans les cantines scolaires seraient assimilés à des plats à emporter.

Or, le Ministre fédéral des Finances (« N-VA ») l'a confirmé explicitement, je le cite :

« Les repas préparés par des firmes externes et livrés à des écoles seront en effet soumis à une TVA à 12%. »

Cette décision profondément injuste vient s'ajouter aux choix budgétaires déjà posés par le Gouvernement « MR – Les Engagés » de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », qui a

réduit drastiquement l'intervention publique permettant d'assurer la gratuité des repas scolaires pour près de 55.000 enfants en Wallonie et à Bruxelles.

Ces décisions auront un impact direct sur les élèves de la commune d'Anderlecht. La nourriture saine, locale et équilibrée fournie par les « Cuisines bruxelloises », depuis leur labellisation initiée sous la précédente mandature à l'initiative de « Ecolo-Groen », risque de devenir moins accessible pour un nombre croissant de familles.

Les acteurs de terrain le rappellent : pour certains enfants, la cantine constitue parfois le seul repas complet de la journée. En augmenter le prix, c'est restreindre l'accès à une alimentation saine et à un moment collectif essentiel au bien-être des enfants.

Pour les classes moyennes, il s'agit d'un coût supplémentaire, venant s'ajouter à la hausse récente de nombreux frais et taxes adoptés ces derniers mois, notamment par votre Collège.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les écoles ne sont pas les seuls bénéficiaires de repas préparés : les homes, les restaurants sociaux ainsi que les repas livrés à domicile pour des familles sont également concernés.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. Pouvez-vous préciser l'impact concret qu'aurait cette augmentation du taux de TVA sur le prix des repas distribués par les « Cuisines bruxelloises », tant dans les écoles que pour les autres types de bénéficiaires ?
2. Qui paiera, in fine, cette hausse de TVA absurde : l'association des « Cuisines bruxelloises », les Communes ou les familles ?
3. Cette question a-t-elle été abordée lors d'une réunion du Collège ?
4. Quelle position a été défendue lors du Conseil d'administration des « Cuisines bruxelloises » du 26 janvier concernant le surcoût induit par cette décision fédérale ?
5. Votre majorité compte-t-elle interpellier le Gouvernement fédéral sur l'impact social de cette mesure pour les familles anderlechtoises ?

F. LAANAN :

Je remercie les citoyens d'avoir déposé cette interpellation, ainsi que B. CHIH, car ce sujet touche beaucoup d'habitants de la commune en s'attaquant à des choses essentielles, comme la nourriture, or, on sait que pour certains enfants manger un repas

à l'école est le seul repas qu'ils prennent par jour. C'est une réalité encore plus forte dans notre commune.

En guise de rappel, on a déposé le mois dernier une motion mettant en évidence une série de mauvaises décisions prises par le Gouvernement fédéral qui, notamment à travers l'augmentation du taux de TVA, touche à la fois les repas mais aussi d'autres activités comme la culture et toutes des choses essentielles pour les citoyens.

Beaucoup d'élus de la majorité fédérale ont largement évoqué la question de la jeunesse et de l'attention à la jeunesse, plus particulièrement nos collègues des « Engagés » en disant que c'était la priorité. C'est aussi une priorité en santé mentale, on sait que notre pays est confronté à une difficulté, surtout depuis le COVID : des personnes souffrent de santé mentale, surtout nos jeunes. Ici, on s'attaque à une série de droits qu'ils avaient, comme les droits d'inscription, les repas sont augmentés ou supprimés, du moins les enveloppes à cet effet sont complètement revues à la baisse ; et ce sont à nouveau les citoyens qui vont payer. C'est un vrai scandale.

J'accuse le Gouvernement « Arizona » car je suis parlementaire à la « Fédération Wallonie-Bruxelles » où se trouve mon cœur d'action. Hier encore, j'ai déposé une résolution contre l'augmentation de la TVA de 6 à 12% dans les matières culturelles, parce qu'il en va des matières dans lesquelles je suis plus spécialisée.

La décision fédérale entraîne le transfert d'une série de charges vers les Communes, de même que l'exclusion des chômeurs qui sont renvoyés vers les CPAS, or ceux-ci n'ont pas encore reçu les montants promis par le fédéral pour essayer d'absorber une partie des frais.

M. WILMART :

On a reçu les montants vendredi passé.

F. LAANAN :

Dans chaque mesure prise, soit au niveau du fédéral, soit à la « Fédération Wallonie-Bruxelles », on est en train de transférer de nouvelles charges et dépenses vers les familles. Vu le contexte budgétaire anderlechtois que nous connaissons, cela m'étonnerait que la Commune prenne en charge l'augmentation du prix de la TVA appliquée aux « Cuisines Bruxelloises ». Malheureusement, les familles qui vont payer l'augmentation, ce qui est scandaleux.

L. D'AGRO :

Evidemment je ne vous suivrai pas dans cette démarche car je pense qu'il s'agit d'un débat sérieux qui doit s'effectuer au sein du Parlement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » et je pense que cela a été fait. Toutes les Communes sont concernées mais les personnes pouvant directement répondre sont les Ministres du Gouvernement de la Communauté française.

Cette interpellation permet de faire le point sur certains aspects.

En ce qui concerne la TVA et les repas scolaires, non, le Gouvernement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » n'a pas décidé d'augmenter le prix des repas pour les enfants. La mesure décidée au niveau fédéral sur la TVA concerne les repas « take away ». Le « MR » et « Les Engagés » se sont immédiatement battus pour que les cantines scolaires soient clairement exemptées !

Concrètement, lorsqu'une école prépare elle-même les repas, elle est déjà exemptée de TVA ; lorsqu'une école passe par un prestataire externe, le Gouvernement a interpellé le Fédéral pour éviter tout impact sur les familles et sur les enfants qui sont le plus concernés par ces repas.

Il n'y a donc pas d'abandon des repas scolaires, et j'ajoute un élément essentiel : les repas gratuits dans les écoles à indice socio-économique faible ne sont pas supprimés ! Au contraire, 14 millions d'euros sont intégrés directement dans les moyens de fonctionnement des écoles concernées dès 2026-2027. Moins de paperasse, plus de liberté pour les directions et plus de moyens structurels.

Deuxièmement, concernant les agents « ALE » dans les écoles, notamment pour la surveillance de midi, ici aussi il faut être précis. La réforme du chômage est fédérale mais, face à ses conséquences, le « MR » a agi. Des mesures ont été prises pour permettre aux personnes exclues du chômage et aux demandeurs d'emploi très éloignés du marché du travail, de continuer à travailler via les « ALE », notamment dans les écoles.

Cela a pour résultat que les écoles pourront continuer à engager du personnel « ALE » pour la surveillance des temps de midi, et que le système « ALE » ne disparaît pas. Il est encadré et non supprimé.

En complément, l'élargissement des « flexi-jobs », y compris à l'enseignement, offre de nouvelles solutions concrètes aux écoles.

Le troisième point fondamental est la qualité de l'enseignement. On nous reproche de « casser l'école », mais les faits disent exactement l'inverse. Dès 2026, le « Test CLE » sera mis en place en 4e primaire. Ce n'est ni un examen, ni une sanction, ni un stress inutile,

c'est une évaluation non-certificative pour vérifier si chaque enfant sait lire, écrire et calculer.

Ce test remplace deux évaluations existantes, allège la charge administrative, permet de détecter plus tôt les difficultés, déclenche un accompagnement personnalisé et renforcé, avec 220 postes supplémentaires en 3e et 4e primaires.

C'est bien du concret, non de l'idéologie.

La logique est la même dans le premier degré du secondaire avec une réforme dès 2026 : plus de français, de maths, de langues et de sciences ; 2 heures d'apprentissage du numérique pour comprendre l'IA et vérifier les sources ; un accompagnement renforcé pour les élèves en difficulté ; une initiation au latin garantie pour tous, là où aujourd'hui c'est inégal et aléatoire.

Je le dis clairement, aucun emploi d'enseignant n'est supprimé. Les réaffectations sont organisées, les moyens d'accompagnement sont maintenus, et les élèves fragiles ne sont pas laissés sur le côté.

Alors oui, le contexte budgétaire est difficile, mais en matière d'enseignement, la ligne du Gouvernement est claire et cohérente : protéger les élèves, soutenir les écoles et remettre l'école sur ses fondamentaux.

N. KAMMACHI :

Je remercie les citoyens qui ont déposé cette interpellation car leur démarche est légitime, elle est argumentée et profondément ancrée dans la réalité vécue par les familles, par les élèves, par les équipes éducatives et par les directions d'écoles de notre commune.

Ce que les citoyens expriment aujourd'hui n'est pas une inquiétude abstraite, ce sont des constats concrets : des conditions d'apprentissage qui se dégradent, des équipes éducatives sous pression, des bâtiments scolaires nécessitant des investissements urgents et des familles, déjà fragilisées, qui risquent de l'être davantage par les décisions budgétaires prises au niveau de la « Fédération Wallonie-Bruxelles ». En tant que cheffe de groupe « Ecolo/Groen », nous partageons cette alerte. Les coupes annoncées dans l'enseignement obligatoire ne sont pas neutres, elles touchent de plein fouet les enfants, issus des milieux les plus fragilisés, particulièrement nombreux à Anderlecht, et elles risquent d'accentuer encore les inégalités scolaires et sociales.

« Ecolo/Groen » défend depuis toujours une vision de l'enseignement comme pilier fondamental de la justice sociale. Un enseignement public, fort, accessible, inclusif et de qualité, est une condition indispensable pour permettre à chaque enfant de se

construire, de développer ses compétences et de trouver sa place dans la société. Concrètement, au niveau régional et communautaire, nos ministres « Ecolo/Groen » ont porté des politiques visant à renforcer l'encadrement dans les écoles, notamment dans les premières années de l'enseignement fondamental, pour lutter contre les inégalités scolaires par des dispositifs de soutien ciblés pour les élèves les plus fragilisés, tout comme investir dans la rénovation énergétique et la salubrité des bâtiments scolaires, ou encore défendre la gratuité scolaire réelle et effective. A Anderlecht, ces enjeux prennent une dimension particulière car toute diminution des moyens alloués à l'enseignement a un impact direct sur notre budget communal, sur le CPAS et sur l'accompagnement des familles.

Enfin, j'insiste sur un point essentiel de cohérence politique. L. D'AGRO dit qu'au sein du Collège et de la majorité anderlechtoise siègent des Echevins des partis « Les Engagés » et « MR ». Or, ce sont précisément ces partis qui, à « Fédération Wallonie-Bruxelles », portent et soutiennent les coupes budgétaires largement dénoncées dans cette interpellation citoyenne. D'un côté, on ne peut pas se dire préoccupé par l'avenir des écoles communales et, de l'autre, accepter des décisions fragilisant structurellement l'enseignement obligatoire ! « Ecolo/Groen » continuera à soutenir, aux côtés des citoyens et citoyennes, et à défendre un enseignement public ambitieux, au service de l'égalité des chances et de l'avenir de nos enfants.

P. POLANCO :

Je remercie également les citoyens d'être venus aujourd'hui nous interpellier à ce sujet. Comme B. CHIHl l'a dit, depuis le début de la législature, on n'arrête pas de faire le lien aussi avec ce qui se passe à d'autres niveaux de pouvoir.

Je me souviens de 1996 lorsque la Ministre Laurette Onkelinx voulait supprimer 600 emplois, ce qui a entraîné de grands mouvements dans les rues, suivis par les parents, les enseignants et les travailleurs. En 2025, depuis que le Gouvernement « MR » est au pouvoir, il veut casser le service public mais « Les Engagés / Vooruit », eux ont défendu les familles, la santé, l'enseignement, et aujourd'hui, ce dernier parti se retrouve dans un gouvernement qui effectue des coupes partout.

En 2025, pas un mois ne s'est écoulé sans action syndicale dans les rues. On a fait peur au Gouvernement, et on espère vraiment qu'en 2026 on va le faire basculer, on va faire tomber toutes les mesures anti-sociales et pour ça, on doit être dans la rue ! Le 12 février prochain, il y a un appel aux actions en front commun syndical et j'espère vraiment que les parents, les enfants, les enseignants, les travailleurs seront tous dans la rue pour aller le dire à ce gouvernement qu'on ne veut pas de ses avions de chasse, qu'on ne veut pas de la guerre, mais qu'on veut de l'investissement dans les services

publics. J'espère que le « MR » et « Les Engagés / Vooruit » ne vont pas accéder au Gouvernement régional, qui n'existe d'ailleurs toujours pas !

S. BENNANI :

Je vous remercie pour votre interpellation qui est le symptôme de ce que beaucoup d'enseignants et d'acteurs du monde de l'enseignement ressentent en ce moment. Oui, mon parti fait partie de la majorité gouvernementale en « Fédération Wallonie-Bruxelles ». Mais mes collègues oublient de dire que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les caisses étaient vides ! Il nous est alors revenu la responsabilité d'établir un budget à flots. Nous n'avons pas occupé le ministère du Budget, mais c'était le « PS » qui l'occupait, pendant 10 ans, et le fait est que les caisses sont vides ! Alors oui, nous devons prendre des décisions extrêmement difficiles.

Il y a des enseignants dans ma famille. A priori, notre côte de popularité n'est pas très bonne, même au sein même de nos familles. Mais gouverner, c'est être responsable et prendre ses responsabilités. Oui, les décisions qu'on prend sont peut-être impopulaires. Oui, la question de la TVA a été abordée mais on tente de corriger le tir au niveau fédéral. Oui, il y aura peut-être moins d'ALE dans les écoles mais elles seront maintenues.

Finalement, n'estimez-vous pas que les « ALE » sont des personnes dans une situation économiquement fragile ? Pourquoi ne pas leur offrir un emploi ? Pourquoi ne pas avoir maintenu un système qui n'amène pas l'émancipation ? Alors oui, nous prenons des réformes au niveau de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », pour maintenir une trajectoire budgétaire. Certaines de ces réformes sont impopulaires mais il y a deux catégories de politiques : il y a ceux qui veulent amener le pays vers un chemin meilleur, ce qui implique de faire des économies et de prendre des décisions politiques impopulaires. Et il y a ceux qui se vantent, comme la cheffe de groupe Bénédicte Linard au Parlement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », d'un bilan exceptionnel, mais finalement, en cinq ans, il y a 1.100 places en moins dans les crèches. Nous demandons de rattraper ces 1.100 places et d'en créer d'autres, tout en faisant des économies budgétaires.

Je peux comprendre que nos décisions soient impopulaires. Je vous rappelle toutefois que si nous ne décidons pas de faire des économies, c'est l'Europe qui va décider pour nous et elle sera moins clément ! Si aujourd'hui nous ne faisons pas des économies, c'est l'Europe qui décidera pour le budget fédéral.

Je vous rappelle aussi que le « FMI » a critiqué le budget fédéral présenté par le Gouvernement « Arizona ». Je veux bien qu'on fasse de la critique pour faire de la

critique, mais quand un parti a été au pouvoir pendant des années, quand il gère le budget pendant des années, quand il a dépensé sans compter et sans penser à la suite, il faut qu'il assume ses responsabilités et reconnaisse ses fautes ; c'est l'essence même de la politique. Nous prenons des décisions impopulaires mais je les assume et je continuerai à les assumer parce que ne pas les assumer, c'est faire preuve de lâcheté, et la lâcheté en politique, il semble qu'elle soit légion !

Madame l'échevine DURAKI, donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen DURAKI geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez aux conséquences des mesures d'économie en matière d'enseignement. Les préoccupations que vous exprimez sont pleinement les miennes et rejoignent celles que je porte au quotidien dans le cadre de mon mandat d'échevine.

Je tiens à vous informer qu'une motion a été déposée et adoptée lors du dernier Conseil communal afin de dénoncer fermement ces politiques d'austérité. Par cette motion, le Conseil communal a notamment :

- dénoncé et marqué sa ferme opposition aux mesures d'économie touchant lourdement l'enseignement ;
- affirmé son soutien aux directions d'écoles, aux enseignantes et enseignants, aux éducateurs et éducatrices, au personnel administratif, ouvrier et technique, ainsi qu'aux parents et aux élèves des écoles communales ;
- réaffirmé l'attachement de la Commune à un enseignement public, gratuit, inclusif et de qualité, financé de manière structurelle et équitable ;
- demandé au Gouvernement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » de revoir sa trajectoire budgétaire en matière d'enseignement, en privilégiant l'investissement plutôt que les coupes, en particulier dans les écoles accueillant des publics précarisés ;
- réaffirmé la volonté de la Commune de poursuivre tous les efforts nécessaires afin de diminuer le coût de l'école à charge des parents.

Au-delà de cette motion, je souhaite souligner notre implication constante sur ces enjeux. Je travaille de manière continue avec le service « Enseignement » afin d'analyser l'impact concret de ces mesures sur nos écoles communales, d'identifier des leviers d'action au niveau communal et de soutenir les directions, les équipes éducatives et les familles dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Je suis également en contact régulier avec les directions d'écoles et les acteurs de terrain afin de relayer leurs préoccupations, d'anticiper les difficultés et de porter leurs revendications auprès du Collège et du Conseil communal.

Monsieur CHIHI, comme vous le soulignez, le Gouvernement fédéral a annoncé son intention de relever le taux de TVA applicable à certains plats à emporter de 6% à 12% à partir de mars 2026. Le Ministre fédéral des « Finances » a en effet confirmé que cette augmentation pourrait concerner les repas préparés par des prestataires externes et livrés aux écoles.

Il est toutefois essentiel de rappeler que cette mesure relève exclusivement d'une décision fédérale. À ce stade, elle n'a pas encore été définitivement votée et fait toujours l'objet de discussions politiques. Tant au niveau fédéral qu'au niveau de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », des échanges sont en cours afin d'examiner la possibilité d'exempter les repas scolaires de cette hausse de TVA, compte tenu de leur impact social particulièrement préoccupant.

S'agissant de l'impact concret pour la Commune d'Anderlecht et pour les « Cuisines bruxelloises », aucune augmentation de prix n'est actuellement d'application. Les services communaux, en lien avec les « Cuisines bruxelloises », analysent de très près les différents scénarios envisageables afin d'en mesurer les conséquences potentielles, tant pour les écoles que pour les autres bénéficiaires des repas préparés, notamment les homes, les restaurants sociaux et les repas livrés à domicile.

Cette question a bien été évoquée au sein du Collège, dans une logique de suivi attentif et de préparation. En revanche, le Conseil d'administration des « Cuisines bruxelloises » initialement prévu le 26 janvier a été reporté.

Enfin, le Collège est pleinement conscient des enjeux sociaux liés à l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité pour tous les enfants. Nous partageons les préoccupations exprimées par les acteurs de terrain et restons particulièrement attentifs aux conséquences que pourrait avoir toute décision budgétaire impactant les repas scolaires. Dans le cadre de nos compétences, nous continuerons à relayer ces préoccupations auprès des niveaux de pouvoir compétents, en particulier le Gouvernement fédéral.

Soyez assuré que ce dossier fait l'objet d'un suivi attentif et constant, dans l'intérêt des familles anderlechtoises.

C. CHERFAN :

J'ai entendu dire que si on ne prend pas des mesures, c'est l'Europe qui va en prendre. De mon côté, je préfère mille fois que l'Europe prenne les mesures parce que vu les résultats.... On peut prendre des décisions, mais les enfants, les enseignants et les familles ne doivent pas payer les pots cassés. Si les caisses étaient vides à votre arrivée, ce ne sont pas les enfants, ni les élèves qui doivent en payer les pots cassés.

Merci aux citoyens pour leur interpellation documentée, argumentée et profondément légitime car personne dans cette salle, ne peut nier la gravité des enjeux soulevés. Les coupes budgétaires annoncées par la « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans l'enseignement obligatoire ne sont pas abstraites, elles auront des conséquences très concrètes sur les enfants, les enseignants, les familles et notre Commune. A Anderlecht, plus d'un quart de la population a moins de 18 ans. Nous sommes un pouvoir organisateur important avec des milliers d'élèves scolarisés dans nos écoles communales. Toute décision prise en amont, sans tenir compte de la réalité locale, finit toujours par retomber sur les Communes, sur les directions d'école et sur les CPAS.

Ce qui inquiète particulièrement, ce n'est pas seulement le volume des économies annoncées, mais la méthode des décisions prises dans la précipitation, sans concertation suffisante avec les acteurs de terrain, sans étude d'impact sérieux sur les Communes à forte pression sociale, comme la nôtre. Réduire la gratuité scolaire, supprimer des repas, diminuer les moyens d'encadrement ou dégrader les conditions de travail des enseignants ce n'est pas faire des économies, c'est déplacer les coûts, c'est creuser les inégalités et préparer des dépenses plus lourdes.

Nous devons aussi être honnêtes avec les citoyens, la Commune d'Anderlecht n'a ni le pouvoir, ni les moyens budgétaires de compenser à elle seule des décisions structurelles prises au niveau de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » ; faire croire le contraire serait irresponsable. Notre rôle de pouvoir de proximité est donc triple : relayer politiquement cette inquiétude de manière claire et ferme auprès de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » ; exiger des évaluations précises de l'impact réel de ces mesures sur nos écoles et sur notre budget ; refuser que l'addition soit reportée sur les familles anderlechtoises, déjà fragilisées. L'enseignement n'est pas une dépense comme une autre, c'est un investissement social, économique et démocratique.

Si l'on veut une commune plus sûre, plus stable, plus solidaire, cela commence aujourd'hui dans les écoles, non dans les tableaux « Excel. » Je soutiens donc l'esprit de cette interpellation citoyenne et j'attends du Collège qu'il prenne clairement position, qu'il interpelle ses relais politiques auprès de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » et qu'il refuse toute logique qui ferait payer aux enfants d'Anderlecht les erreurs ou les choix budgétaires faits ailleurs.

Le représentant des habitants :

Je constate effectivement qu'il y a eu, qu'il y a et qu'il y aura encore dans le futur des échanges politiques sur ce sujet extrêmement vifs, confrontant souvent la majorité et l'opposition. Les arguments sont entendus et répétés et ils découlent d'une motion votée en décembre 2025.

Le cœur de nos préoccupations, est justement la politisation de cet enjeu. Je parle en tant que représentant des parents, des grands-parents, des enseignants, d'éducateurs et du personnel scolaire. Nous voulons évidemment les meilleures conditions possibles de travail pour les enseignants et les autres personnes travaillant dans les écoles, pour que nos enfants soient mieux accompagnés dans leur scolarité et bénéficient d'un enseignement de qualité. Nous voulons aussi que les étudiants puissent accéder aux écoles, sans que la charge du minerval constitue un frein pour eux ou leurs familles, cela même avant de décider de commencer à faire des études.

Nous voulons une école plus juste, plus inclusive et plus bienveillante où chaque enfant, quel que soit son parcours, trouvera les mêmes chances de réussir et de s'épanouir dans des écoles correctement financées par la « Fédération Wallonie-Bruxelles ». Nous souhaitons enfin que les efforts consentis par notre Commune pour contrôler sa trajectoire budgétaire, ne s'en trouvent pas profondément compromis et qu'ils puissent continuer à servir les services publics, cela de manière qualitative et ininterrompue.

Je rappelle nos trois demandes :

- 1) faire pression sur vos représentants auprès de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » pour relayer nos inquiétudes, c'est-à-dire faire en sorte que la mise en œuvre du budget soit revue et fasse l'objet d'une concertation plus large.
- 2) Nous souhaitons que la Commune évalue précisément quelle est la charge financière pour elle-même, pour qu'elle puisse l'argumenter.
- 3) J'en appelle à une union des membres du Conseil communal, puisqu'il s'agit avant tout d'un impact sur toute la Commune, quel que soit leur obédience politique car j'ai encore la naïveté de croire que notre devise nationale « l'Union fait la force » peut trouver une nouvelle expression à travers eux.

B. CHIH I :

Concernant l'augmentation de la TVA, je suis content d'apprendre que le dossier est suivi de près aussi par la Commune, et de prendre connaissance des différents positionnements des groupes politiques.

Je pense que l'objectif que doit avoir le Conseil communal est de sensibiliser les membres de ses partis politiques respectifs siégeant à des niveaux de pouvoir supérieurs. Il est de leur devoir de leur demander de continuer à discuter avec les citoyens, avec les professeurs et avec les parents, pour qu'ils prennent parfaitement conscience des conséquences des décisions qu'ils vont prendre.